



**GIREDEP**  
Groupe Inter-organisationnel pour la  
Réglementation de la Déontologie des Psychologues

## COMMUNIQUÉ



**ACOF-France**  
Association des conseillers d'orientation-psychologues de France



**AFPEN**  
Association Française des Psychologues  
de l'Éducation Nationale



**AFPTO**  
Association Française de  
Psychologie du Travail et  
des Organisations.



**snés  
fsu**  
Collectif des Conseillers  
d'Orientation-psychologues



**Psychikos**

Association des  
Psychologues Cliniciens  
Hospitaliers de l'AP-HP



**SFP**  
Société  
Française  
de Psychologie

**SNPES-PJJ-FSU**

Syndicat National des  
Psychologues de l'Éducation  
Surveillée- Protection  
Judiciaire de la Jeunesse-  
FSU.

L'ACOPF, l'AFPEN, l'AFPTO, PSYCLIHOS, la SFP, le SNES-FSU, le SNPES PJJ-FSU, suite à la déclaration de la FFPP ont tenu à souligner les conséquences de cette décision unilatérale.

Lors de la dernière réunion du GIREDEP le 19 10, la FFPP a annoncé qu'elle souhaitait « mettre fin au GIREDEP tel qu'il fonctionne à l'heure actuelle ». La FFPP a donc décidé de redéfinir unilatéralement le cadre de travail collectif.

Cette décision de la FFPP coïncide avec leur choix d'une voie particulière, celle d'une association interne à la profession, pour régler le code de déontologie et expérimenter son application pour ses seuls adhérents. Ceci ne correspond nullement à une décision consensuelle, ni à l'état d'avancement de la réflexion du GIREDEP.

En effet, cette position surprenante survient alors que les travaux du GIREDEP étaient encore en cours et visaient à faire un état des lieux des différentes hypothèses, en tant que point d'étape nécessaire par rapport à la réflexion collective. D'autre part des rencontres bilatérales avec les centrales syndicales avaient débuté afin d'échanger sur les positions respectives.

En outre, cette décision va à l'encontre du rassemblement de toutes les organisations, qui recherchent collectivement des propositions communes et consensuelles, permettant de mettre en œuvre une application réglementaire de notre code de déontologie actualisé sans création d'un ordre.

Le recentrage de la FFPP sur sa dynamique interne et son positionnement individuel, nous semble paradoxal alors que dans le même temps sont évoqués dans son courrier l'ouverture et la nécessité d'une légitimité des décisions prises.

La visibilité et la place de la CNCDP risquent de se trouver fragilisées par l'offre parallèle de la FFPP d'une instruction des dossiers, d'une médiation, d'un accompagnement et du recours à la sanction pour ceux de ses membres qui ne respecteraient pas le code. Que deviendra le rôle de la CNCDP ? Comment, dans ce nouveau contexte, pourrait-elle rester au service de toute la profession ?

L'ACOPF, l'AFPEN, l'AFPTO, la SFP, PSYCLIHOS le SNES –FSU, le SNPES-PJJ-FSU, décident de poursuivre le travail et la réflexion engagés conformément aux objectifs définis en commun, dans un cadre de travail regroupant le maximum d'organisations professionnelles souhaitant s'investir dans le respect des objectifs initiaux du GIREDEP.

Sur ces bases la prochaine réunion du GIREDEP aura lieu le 11 Janvier 2014.